

**Assemblée générale**

Distr. générale
11 août 2017
Français
Original : anglais/arabe/français

Soixante-douzième session
Point 105 de l'ordre du jour provisoire*
Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée

Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses reçues des gouvernements	2
Algérie	2
Grèce	3
Qatar	4

* [A/72/150](#).



I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/85, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-douzième session un rapport sur les moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Le rapport est soumis comme suite à cette demande, en se fondant sur les informations reçues des États Membres.

2. Une note verbale datée du 7 mars 2017 a été adressée à tous les États Membres, les priant de communiquer leurs vues sur la question, suivie d'une autre, datée du 12 juin 2017. Des réponses ont été reçues des gouvernements de l'Algérie, de la Grèce et du Qatar. Elles sont reproduites dans la section II ci-après. Celles reçues après le 31 juillet 2017 seront affichées sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement¹, dans la langue de l'original.

II. Réponses reçues des gouvernements

Algérie

[Original : français]
[9 juin 2017]

La problématique de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée doit être appréhendée dans un cadre global qui tient compte des intérêts et des préoccupations des pays des deux rives, sur les plans politique, économique, humain et de la sécurité, en favorisant les initiatives visant à faire de la région une zone de paix, de stabilité et de prospérité durables.

L'Algérie mène une politique méditerranéenne active fondée sur les principes de coopération et d'amitié, de bon voisinage et de respect mutuel. Elle lance un appel en faveur de la promotion et de l'application de ces principes.

Pour l'Algérie, la sécurité et le développement en Méditerranée sont étroitement liés à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique. Elle souligne l'importance d'intégrer la dimension méditerranéenne dans la réflexion sur l'avenir du système de sécurité en Europe, en vue de préserver les intérêts de tous. C'est à ce titre que l'Algérie participe activement aux différentes initiatives et aux dialogues institués dans la région :

a) L'Initiative algérienne pour la lutte contre le terrorisme dans le Sahel a été conçue pour faire face à la situation préoccupante qui y règne et a d'importantes conséquences sur la sécurité et la stabilité en Afrique. Elle vise au renforcement du cadre stratégique, opérationnel et militaire, au lancement de programmes de développement socioéconomique et au renforcement des capacités administratives, techniques et opérationnelles des agents de sécurité de plusieurs pays africains;

b) Le Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5) a permis d'adopter des mesures de coopération dans plusieurs domaines, de promouvoir la consolidation de la paix et de la sécurité collective en Méditerranée et de prendre en charge les enjeux liés à la paix et à la sécurité de la région;

c) Le Secrétariat régional du Bureau pour l'Afrique du Nord et le Sahel de l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne vise à promouvoir la coopération entre les pays de la région, d'une part, et les pays de

¹ www.un.org/disarmament.

l'Union européenne, de l'autre, pour atténuer les risques provenant de l'usage illicite de matières sensibles;

d) Le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme apporte une importante contribution en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et les phénomènes qui lui sont liés. Il est le reflet de la volonté des États africains de conjuguer leurs efforts avec ceux de la communauté internationale pour mettre en œuvre des actions concrètes, urgentes et collectives visant à contrecarrer le terrorisme;

e) L'Organisation africaine de coopération policière constitue un outil de coordination régionale dont la finalité consiste à renforcer la sécurité et la paix en Afrique, en renforçant les capacités des forces de police des pays africains dans les domaines de la police scientifique, de l'évaluation des menaces criminelles, de la lutte contre la cybercriminalité et de la lutte contre le commerce illicite des armes et des drogues, ainsi que la consolidation des forces de police déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Grèce

[Original : anglais]
[22 mai 2017]

A. Coopération régionale

La Grèce a lancé des initiatives ciblées comme la Conférence de Rhodes pour la sécurité et la stabilité en septembre 2016 (la deuxième Conférence est prévue les 22 et 23 mai 2017), la Conférence d'Athènes sur le pluralisme culturel et religieux et la coexistence pacifique au Moyen-Orient en octobre 2015 (la deuxième se tiendra en novembre 2017) et le Forum des civilisations anciennes en avril 2017. Elle a également mis en place des dispositifs de coopération trilatérale entre les pays du bassin de la Méditerranée, dont Chypre, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban et la Palestine, étant fermement convaincue de l'utilité d'un programme de coopération positif et diversifié visant à établir des synergies et des activités conjointes dans les domaines de la culture, du commerce, de l'éducation et de la recherche.

Conformément à « l'esprit de Rhodes », il convient de réagir de manière adéquate aux multiples défis auxquels la région méditerranéenne fait face, et donc de renforcer la sécurité et le développement au niveau régional. La Grèce a également convoqué la Conférence d'Athènes sur le pluralisme culturel et religieux et la coexistence pacifique au Moyen-Orient, étant consciente de la nécessité de diffuser sans plus tarder un message de coopération et de paix et de mettre en place d'autres mesures de lutte contre la radicalisation, qui débouche sur la violence. Les participants ont évoqué la crise humanitaire urgente à laquelle les communautés religieuses et les entités culturelles de la région font actuellement face : un Centre du pluralisme religieux au Moyen-Orient a ainsi vu le jour.

B. La sécurité dans la région euro-méditerranéenne

L'Union pour la Méditerranée est un programme d'action essentiel dans la région. Au regard des nombreux problèmes auxquels les pays de la région font face qui se posent dans la région sur les plans politique, économique et de la sécurité, la feuille de route adoptée en janvier 2017 par les membres de l'Union témoigne d'une volonté de coopérer davantage pour apporter des réponses communes à ces problèmes. La feuille de route, qui prévoit d'intensifier le dialogue politique, de faire en sorte que les activités de l'Union favorisent la stabilité régionale et le

développement humain et de renforcer l'intégration régionale ainsi que la capacité d'action de l'Union, prouve bien que ses membres sont désireux d'appuyer les travaux menés dans ce cadre et d'investir dans la croissance, la stabilité et la sécurité de la région. L'Union a décidé de s'attaquer à des problèmes de sécurité « sensibles » tels que la jeunesse, l'éducation, l'autonomisation des femmes, le tourisme ainsi que le dialogue interculturel et interconfessionnel. Une de ses principales priorités est le renforcement du capital humain, facteur essentiel pour la stabilité et la sécurité de la région, en veillant à offrir des possibilités pour tous.

C. La non-prolifération et le désarmement

La Grèce est fermement convaincue que l'adhésion de tous les États du Moyen-Orient à l'ensemble des instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération issus de négociations multilatérales renforcerait largement la confiance et la sécurité. Elle appuie la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, ainsi que les conclusions et les recommandations du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité. Par le dialogue, les parties prenantes peuvent convenir de l'organisation d'une conférence (sur l'instauration d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient) à laquelle participeraient tous les États du Moyen-Orient à la suite d'accords qu'ils auraient librement conclus, comme décidé par la Conférence d'examen de 2010.

Qatar

[Original : arabe]
[2 mai 2017]

L'État du Qatar souligne ce qui suit :

Il convient d'éliminer toutes les causes de tension dans la région et de promouvoir des solutions justes et durables aux problèmes persistants auxquels elle fait face grâce à des moyens pacifiques, et de veiller par conséquent au retrait des forces d'occupation étrangères et de respecter la souveraineté et l'indépendance de tous les pays du bassin méditerranéen, de même que la sécurité régionale et le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. La non-intervention, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force sont autant de principes qui doivent être pleinement respectés en application de la Charte et des résolutions pertinentes des Nations Unies. La question palestinienne est en tête des problèmes à résoudre de toute urgence, qui exige une solution juste.

Les pays de la région de la Méditerranée doivent prendre des mesures globales coordonnées et les inscrire dans un partenariat multilatéral visant de manière générale à faire du bassin méditerranéen un espace de dialogue, d'échange et de coopération, ce qui garantirait la paix, la stabilité et la prospérité. Un dialogue coopératif, multilatéral, pragmatique et durable entre les États de la région relève de mesures de cet ordre.

Il convient d'éliminer les disparités économiques et sociales et de promouvoir le respect des cultures dans la région et une meilleure compréhension entre elles.

Tous les États du bassin méditerranéen qui ne l'ont pas encore fait doivent adhérer à l'ensemble des instruments juridiques régissant le désarmement et la non-prolifération, ce qui instaurera les conditions nécessaires en vue du renforcement de la paix et de la coopération dans la région.

La communauté internationale doit engager les États du bassin méditerranéen à coopérer davantage dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris le recours éventuel à des armes de destruction massive par des terroristes, en s'appuyant sur les résolutions pertinentes des Nations Unies, et contre la criminalité internationale, les transferts illicites d'armes ainsi que la production, la consommation et le trafic de drogues.

La communauté internationale doit engager tous les États de la région à mettre en place les conditions nécessaires au renforcement des mesures de confiance en encourageant une ouverture et une transparence véritables sur toutes les questions ayant trait à la sécurité régionale, qui est étroitement liée à la sécurité internationale.
